

**CONVENTION DE STAGE DE RECHERCHE
RESEARCH INTERNSHIP AGREEMENT**

La présente convention a pour objet de régler les rapports entre les parties signataires suivantes :
This agreement aims at regulating the rapport between the following parties:

UNIVERSIDADE ESTADUAL DO CEARÁ

(Université d'attache / Home University)

Adresse / Address:

Avenida Dr. Silas Munguba, 1700 - Itaperi

60714-903

Fortaleza – Ceará - Brèsil

Représenté(e) par / Represented by: _____

Titre ou fonction / Title or Function: _____

Courriel / E-mail address: ecint@uece.br

Nommé(e) l'« Université d'attache ». / Referred to as "Home University".

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

Adresse / Address:

2500, boul. de l'Université
Sherbrooke (Québec) J1K 2R1
CANADA

Représentée par / Represented by: Pascale Lafrance

Titre ou fonction / Title or Function: Directrice générale, USherbrooke International/ Director General of
USherbrooke International

Téléphone / Telephone: 819-821-7702

Courriel / E-mail address: stage.intl@usherbrooke.ca

STAGIAIRE / INTERN

LIMA DE OLIVEIRA, KELLY

(Nom et prénom de la ou du stagiaire / Intern's family name and given name)

Sexe / Gender: M F AUTRE/OTHER

Adresse / Address:

2692 Rue Prospect, Sherbrooke, Qc, J1L 2V2

Québec, Canada

Courriel / E-mail address: kellylimadeoliveira92@gmail.com

Date de naissance / Date of birth: 1992 - 12 - 27

Nationalité / Nationality: Brésilienne

Niveau d'études le plus élevé complété avec diplôme/ Highest level of education completed with diploma: Maîtrise

Encadrement du stage / Internship supervision

L'encadrement du stage est assuré par / The supervision of the internship is ensured by:

Pour l'Université de Sherbrooke en la personne de /
Université de Sherbrooke in the person of:

Nom / Family name: Rego de Vasconcelos

Prénom / Given name: Bruna

Fonction / Function: Professeure

Courriel / E-mail address:

bruna.rego.de.vasconcelos@usherbrooke.ca

Pour l'Université d'attache en la personne de / Home
University in the person of:

Nom / Family name: Roberto Alves

Prénom / Given name: Carlúcio

Fonction / Function: Superviseur

Courriel / E-mail address:

carlucio.alves@uece.br

ARTICLE 1 : MODALITÉS DU STAGE

Dates du stage / Dates of the internship: Du/From 23/02/2024 au/to 22/08/2024

Les objectifs principaux du stage sont / The main objectives of the internship are:

Expériences au laboratoire pour le développement d'un procédé de traitement d'eaux usées

Utilisation d'outils analytiques (granulométrie laser, TGA/DSC, UV-vis, etc.) pour la caractérisation de différentes eaux usées

Rédaction de rapports de suivi hebdomadaires

Le lieu du stage est (si différent de l'adresse de l'Université de Sherbrooke) / The place of the internship is (if different from Université de Sherbrooke's address):

Pavillon P3-CME

3000 boul. de l'Université

Sherbrooke (QC), J1K 0A5

L'horaire hebdomadaire est / The weekly schedule will be: 40

Présence de nuit, le samedi, le dimanche ou les jours fériés / Is the intern must be present at night, on Saturday, Sundays or holiday: Oui / Yes Non / No

Le stage est à temps complet. Tout changement des dates du stage entraîne une modification de la présente convention. Cette modification devra être autorisée par toutes les parties.

ARTICLE 2 : OBJECTIFS DU STAGE

Le stage a pour but d'assurer l'application pratique des connaissances théoriques de la ou du stagiaire.

L'Université de Sherbrooke doit confier au stagiaire des tâches et des responsabilités en rapport direct avec les qualifications et les compétences auxquelles conduit le diplôme préparé ou la formation suivie.

Le stage ne peut être assimilé à un emploi de quelque nature que ce soit. Il ne vise pas à remplacer une ou un employé ou à combler un surcroît de travail.

ARTICLE 3 : STATUT DE LA OU DU STAGIAIRE

Durant son stage, la ou le stagiaire demeurera sous son statut d'étudiante ou d'étudiant de Université d'attache. Elle ou il reste sous l'autorité et la responsabilité de Université d'attache et est soumis aux règlements en vigueur à Université d'attache.

Durant son stage, la ou le stagiaire ne pourra pas être considéré comme un membre du personnel de l'Université de Sherbrooke.

ARTICLE 4 : DISCIPLINE

Durant son stage, la ou le stagiaire est soumis à la discipline et au règlement intérieur de l'Université de Sherbrooke, notamment en ce qui concerne les horaires, les règles d'hygiène et de sécurité.

ARTICLE 5 : INTERRUPTION DU STAGE

En cas de manquement à la discipline, l'Université de Sherbrooke se réserve le droit de mettre fin au stage de la ou du stagiaire. L'Université de Sherbrooke devra préalablement avoir informé Université d'attache des manquements de la ou du stagiaire. L'Université de Sherbrooke devra s'assurer, avant le départ de la ou du stagiaire, que Université d'attache a bien reçu l'information.

The internship is full time. Any change to the dates of the internship causes a modification of the present Convention. This modification must be authorized by all the parties.

ARTICLE 2: INTERNSHIP OBJECTIVES

The internship aims at ensuring the practical application of the intern's theoretical knowledge.

Université de Sherbrooke shall assign tasks and responsibilities to the intern which are directly related to the qualifications and skills led to by the prepared diploma or training.

The internship cannot be equated with a job of any kind. It is not intended to replace an employee or to fill extra work.

ARTICLE 3: STATUS OF THE INTERN

During his/her internship, the intern will keep his/her student status from home University. The intern is to remain under the authority and responsibility of home University and is subject to regulations current at home University.

During the internship, the intern cannot be considered as a staff member of Université de Sherbrooke.

ARTICLE 4: DISCIPLINE

During his/her internship, the intern is subjected to the discipline and internal rules of Université de Sherbrooke, in particular those regarding schedules, hygiene and safety regulations.

ARTICLE 5: INTERNSHIP INTERRUPTION

In case of breach of discipline, Université de Sherbrooke reserves the right to terminate the intern's internship. Before doing so, Université de Sherbrooke will have informed home University about the intern's infringements. Université de Sherbrooke will make sure that home University has received the information before the departure of the intern.

ARTICLE 6 : DEVOIR DE RÉSERVE ET CONFIDENTIALITÉ

Le devoir de réserve est de rigueur absolue. La ou le stagiaire prend donc l'engagement de n'utiliser en aucun cas les informations recueillies ou obtenues durant son stage pour en faire l'objet de publication ou de communication à des tiers, y compris dans le rapport de stage, sans accord préalable de l'Université de Sherbrooke. Cet engagement vaut non seulement pour la durée du stage mais également après son expiration. La ou le stagiaire s'engage à ne conserver, emporter, ou prendre copie d'aucun document ou logiciel, de quelque nature que ce soit, appartenant à l'Université de Sherbrooke, sauf avec accord écrit de cette dernière.

Les résultats du stage comprennent notamment les droits d'auteur, les droits découlant d'inventions, le savoir-faire, l'information technique, les modèles, les patrons, les dessins, les plans, les cahiers de charge, les spécifications, les prototypes, les logiciels et tout autre document mis au point ou développé dans le cadre du stage pouvant faire ou non l'objet d'une protection intellectuelle.

À la fin du stage et sous réserve du respect des modalités de l'article 9 (Gratification et avantages en nature) par l'Université de Sherbrooke, tous les droits de propriété sur les résultats découlant du stage sont cédés automatiquement à l'Université de Sherbrooke.

Les parties conviennent que la ou le stagiaire jouira d'une licence irrévocable, non-exclusive, non transférable et exempte de redevance afin d'utiliser les résultats découlant du stage, à des fins d'évaluation académique sans égard au droit de propriété intellectuelle rattaché à ces résultats. Cette licence s'exercera dans le respect des engagements de confidentialité et de divulgation définis ci-avant à l'Article 6.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITÉ CIVILE ET ASSURANCES

La ou le stagiaire international à l'Université de Sherbrooke doit détenir une couverture d'assurance santé et de responsabilité civile.

Dans le cas où le ou la stagiaire est inscrit(e) à l'Université de Sherbrooke, la couverture d'assurance santé devra être celle offerte par l'Université de Sherbrooke, sur paiement de primes. Cette dernière

ARTICLE 6: DUTY OF RESERVE AND CONFIDENTIALITY

The duty of reserve is of absolute rigour. The intern thus makes the commitment to use on no account the information gathered or obtained during his/her internship for publications or communications to third parties, including in the internship report, without a prior agreement from Université de Sherbrooke. This commitment is valid not only during the internship period but also after its expiration. The intern makes a commitment not to keep, take or copy any type of document or software which belongs to Université de Sherbrooke, unless the latter officially agrees in written form.

The results of the internship include copyrights, rights resulting from inventions, know-how, technical information, models, patterns, designs, plans, project specifications, specifications, prototypes, software and any other documents developed through the internship that may be or not be subject to intellectual property protection.

At the end of the internship, and subject to compliance with the terms of Article 9 (Gratuities and benefits in kind) by the Université de Sherbrooke, all ownership rights to the results from the internship are automatically transferred to the Université de Sherbrooke.

The parties agree that the trainee will enjoy a royalty-free, non-transferable, non-exclusive, irrevocable license to use the results from the internship, for the purpose of academic assessment without regard to intellectual property rights attached to these results. This license shall be exercised in accordance with the commitments of confidentiality and disclosure defined above in Article 6.

ARTICLE 7: CIVIL LIABILITY AND INSURANCE

The international intern at the Université de Sherbrooke must have health and civil liability insurance coverage.

If the intern is registered at the Université de Sherbrooke, the health insurance coverage must be the one offered by the Université de Sherbrooke, upon payment of premiums. The latter could be replaced by the Quebec public health insurance plan (RAMQ) for

pourrait être remplacée par le régime d'assurance-maladie public du Québec (RAMQ) pour ceux y étant admissibles, sur présentation d'une confirmation de couverture par la RAMQ.

Veillez communiquer avec la faculté pour savoir si vous serez inscrit(e) en tant que stagiaire durant votre séjour, ainsi que pour vous renseigner sur les frais afférents relatifs à l'inscription.

ARTICLE 8 : DOCUMENTS D'IMMIGRATION

Avant de débiter son stage, la ou le stagiaire doit se procurer les documents exigés par Citoyenneté et Immigration Canada.

ARTICLE 9 : FRAIS ET BOURSE

Les frais de voyage entre Université d'attache et l'Université de Sherbrooke ou le lieu où se déroulera le stage, de même que les frais d'hébergement sont à la charge de la ou du stagiaire.

Cette convention ne constitue pas un contrat de travail. La ou le stagiaire ne peut prétendre à un salaire de l'Université de Sherbrooke. Par contre, elle ou il pourra recevoir une bourse

Gratification : Total de 6 600 \$ CAD

Provenance de la gratification : Fonds de recherche du professeur

ARTICLE 10 : RAPPORT DE STAGE

À son retour, la ou le stagiaire devra remettre à Université d'attache un rapport de stage.

ARTICLE 11 : CONFORMITÉ AU RÈGLEMENT DE L'IRCC

Dans le cadre du Programme de Mobilité Internationale de Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), l'Université de Sherbrooke:

- fournira, au plus tard au premier jour de travail, une entente signée comprenant le salaire, la profession et les conditions de travail du poste, signée et datée par les deux parties, cette entente étant dans la langue au choix du stagiaire, en français ou en anglais;
- s'engage à faire des efforts raisonnables pour obtenir des services de santé si le travailleur étranger tombe malade ou se blesse pendant les heures de travail, c'est-à-dire lui permettre de s'absenter pour obtenir une consultation

those who are eligible, upon presentation of a RAMQ's confirmation of coverage letter.

Please contact your faculty to find out if you will be registered as an intern during your stay, as well as to inquire about the associated fees.

ARTICLE 8: IMMIGRATION DOCUMENTS

Before the beginning of the internship, the intern must get the documents required by Citizenship and Immigration Canada.

ARTICLE 9: EXPENSES AND GRANT

The travel expenses between home University and Université de Sherbrooke or the place where the internship is to take place, as well as the accommodation costs, are at the intern's expense.

This agreement does not constitute an employment contract. The intern is not entitled to a salary from the Université de Sherbrooke. However, he or she may receive a grant.

Gratification: Total of \$6,600 CAD

Source of gratification: Professor's research funds

ARTICLE 10: INTERNSHIP REPORT

Upon his/her return, the intern must submit an internship report to home University.

ARTICLE 11: COMPLIANCE WITH IRCC REGULATIONS

As part of the International Mobility Program requirements of Immigration, Refugees and Citizenship Canada (IRCC), the Université de Sherbrooke:

- will provide, no later than the first day of work, a signed agreement including salary, occupation and working conditions of the position, signed and dated by both parties, this agreement being in the language of the foreign intern's choice, in French or English;
- will make reasonable efforts to obtain health care services if the foreign worker becomes ill or injured during working hours, i.e. allow time off for a medical consultation; give access to a phone to call emergency services (ambulance);

médicale; lui donner accès à un téléphone pour appeler les services d'urgence (ambulance); l'informer sur la façon d'obtenir des soins de santé; l'aider à se déplacer pour obtenir une consultation médicale;

- fournit et met à la disposition du travailleur étranger tout au long de sa période d'emploi des informations sur les droits des travailleurs étrangers temporaires au Canada, telles que diffusées par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/travailleurs-etrangers/droits-protoges.html>);
- n'a pas facturé et ne récupèrera pas, directement ou indirectement auprès du travailleur étranger, les frais liés à l'Étude d'Impact sur le Marché du Travail (EIMT) et les frais liés à son recrutement, s'il y a lieu.

Karine Bolduc
Pour



Pascale Lafrance, directrice générale, USherbrooke International

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE
USherbrooke International
2500, boul. de l'Université
Sherbrooke (Québec) CANADA J1K 2R1

Signature de la représentante de l'Université de Sherbrooke / Signature of the representative of Université de Sherbrooke

Pascale Lafrance, Directrice générale, USherbrooke International/
Director General of USherbrooke International

Date : 2023-12-12

provide information on how to get health care; help with transportation to the location of a medical consultation;

- provides and makes available to the foreign worker throughout the period of employment information on the rights of temporary foreign workers in Canada, as publicized by Immigration, Refugees and Citizenship Canada (IRCC) <https://www.canada.ca/en/employment-social-development/services/foreign-workers/protected-rights.html>);
- has not invoiced and will not recover, directly or indirectly, with the foreign worker, the costs related to the Labor Market Impact Assessment (LMIA) or recruitment, if applicable.

Signature de la représentante ou du représentant de Université d'attache / Signature of the representative of home University.

Prénom et nom / Given name and Family name:
Titre ou fonction / Title or Function:

Date : _____

Kelly Lima de Oliveira

Signature de la ou du stagiaire / Signature of the intern

Nom de la ou du stagiaire en lettres moulées/Name of the intern in block letters : LIMA DE OLIVEIRA, KELLY

Date : 2023-12-12